

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

**OIN Bordeaux-Euratlantique. Passerelle Eiffel. Conventions relatives à la
réhabilitation à la transformation et à l'aménagement de l'ouvrage.**

Monsieur JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La passerelle Saint-Jean dite « Eiffel » est un ancien pont ferroviaire franchissant la Garonne, long d'environ 500 m. Inauguré en 1860, la conduite des travaux en a été assurée par Gustave Eiffel.

Désaffecté par RFF en 2008 dans le cadre des travaux de suppression du bouchon ferroviaire, l'ouvrage a été classé Monument Historique par arrêté du 22 février 2010.

Un concours d'idées sur son devenir a été organisé en 2010 par l'association Sauvons la Passerelle Eiffel et la Fondation de la Première Société de la Tour Eiffel. Les 67 propositions ont permis d'apprécier l'intérêt du public pour l'ouvrage. L'association a également réalisé un projet de mise en scène lumineuse, œuvre inaugurée le 16 juillet 2012 et cofinancée par la CUB.

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique, la passerelle présente un enjeu majeur de liaison entre les projets Saint-Jean-Belcier rive gauche, et Garonne-Eiffel rive droite. Il s'agit également d'un ouvrage structurant pour le réseau de pistes cyclables de la CUB, de nature à contribuer significativement à la politique de promotion des modes doux. Enfin, la réhabilitation de cet ouvrage est une composante clef de la reconquête du fleuve et de ses berges voulue par le Projet métropolitain.

Dès lors, il est proposé aux élus d'acter la réhabilitation de cet ouvrage, son transfert à la CUB, et son aménagement en vue d'accueillir piétons, cyclistes et autres usagers de modes doux.

1. Travaux de confortement de l'ouvrage

La passerelle Eiffel appartient aujourd'hui à RFF. Aujourd'hui dégradé, l'ouvrage doit faire l'objet de travaux de confortement afin d'en assurer la conservation. C'est l'objet d'une première convention dite « convention n°1 », relative au financement des études d'avant-projet, de projet et des travaux conservatoires à réaliser sur la passerelle Saint-Jean à Bordeaux en vue de son transfert à la CUB.

Ces travaux portent sur :

- Le confortement des appuis
- La reprise des éléments de visite et d'entretien
- Le confortement de la structure.

Le montant de ces études et travaux est estimé à 3,0 M€ HT, valeur janvier 2009. Ils seront révisés sur la base de l'indice TP01.

Il est proposé de retenir la répartition suivante de leur financement :

Financier	Montant HT	%
Etat (Ministère de la Culture)	1 500 K€	50,0%
Ville de Bordeaux	630 K€	17,5%
CUB	630 KE	17,5%
EPA Bordeaux-Euratlantique	540 K€	15,0%
Total	3 000 K€	100%

Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et des études correspondantes soit assurée par RFF, propriétaire de l'ouvrage. La CUB, en tant que futur propriétaire et gestionnaire de l'ouvrage, est associée aux études et aux travaux.

2. Transfert de l'ouvrage de RFF à la CUB

Compte-tenu de la vocation modes doux proposée pour l'ouvrage, qui deviendrait de compétence communautaire, il est proposé d'acter le principe de son transfert de RFF à la CUB.

Ce transfert sera gracieux. Les autres modalités du transfert seront définies dans le cadre d'une convention entre RFF et la CUB, dite « convention n°2 », qui sera soumise ultérieurement à délibération du Conseil de Communauté.

3. Aménagement de l'ouvrage

Une fois confortée et transférée, la passerelle fera l'objet de travaux d'aménagement afin que son usage soit principalement dédié aux circulations douces. Mais aussi, compte tenu des potentialités du site, il est proposé de garder la possibilité d'accueillir des animations permanentes, temporaires ou saisonnières sur le linéaire de l'ouvrage.

Les modalités de réalisation et de financement de ces travaux sont définies dans une convention ci-jointe dite « convention n°3 », portant sur les travaux de changement d'usage de la passerelle Saint-Jean et de raccordement aux aménagements sur berges, entre l'EPA Bordeaux-Euratlantique, la Ville de Bordeaux et la CUB.

La transformation de l'ouvrage pour l'usage suscité nécessitera les travaux suivants :

- Mise en place d'un platelage général sur la passerelle pour la circulation des modes actifs ;

- Mise en place d'un dispositif garde-corps de chaque côté de la passerelle ;
- Mise en place d'un éclairage public fonctionnel et de mise en valeur
- Ouvrage de raccordement en rive droite ;
- Réalisation d'un ouvrage de raccordement en rive gauche.

Des travaux de gros entretien trentenaire devront également être effectués (peinture, protection des piles, remplacements de certaines pièces,...).

Il est proposé que les travaux mentionnés ci-dessus et les études correspondantes soient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la CUB.

Le maître d'ouvrage désignera un maître d'œuvre sur la base d'un cahier des charges mis au point en commun entre la CUB, la Ville de Bordeaux et l'EPA.

Il est proposé de financer les travaux de la manière suivante :

Travaux	Financier	Montant HT	%
Platelage et garde-corps	CUB	2 050 K€	21%
Eclairage	Ville de Bordeaux	300 K€	3%
Raccordements aux rives	EPA	3 300 K€	34%
Gros entretien trentenaire	CUB	4 070 k€	42%
Total		9 720 K€	100%

Soulignons que ces travaux ne sont pas financés au PPI et devront donc faire l'objet d'arbitrages dans ce cadre.

Il est précisé que ces montants incluent les honoraires de maîtrise d'œuvre. Il s'agit d'estimations prévisionnelles valeur janvier 2009 qui feront l'objet d'une révision sur la base de l'indice de référence TP01 et d'un ajustement à mesure de l'avancement du projet.

Si ces montants ajustés étaient supérieurs aux montants plafonds ci-dessus augmentés de 15%, les parties conviendront de se revoir pour s'accorder sur la suite à donner.

Une fois les travaux décrits réceptionnés, les aménagements seront intégrés dans le patrimoine communautaire, à l'exception de l'éclairage qui sera remis à la Ville de Bordeaux qui en assurera la gestion.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret ministériel n°2010-306 portant création de l'EPA Bordeaux-Euratlantique,

VUE la Délibération n°15852 du 28 mai 2010 du Conseil de Communauté adoptant le protocole de partenariat 2010-2024

VU le projet de protocole ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'enjeu métropolitain de l'aménagement des berges de la Garonne, qui participe de l'Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique, dont la Cub partage les objectifs,

DECIDE

Article 1 :

Le principe d'un transfert gracieux de RFF à la CUB de la passerelle Eiffel est approuvé. Les modalités de ce transfert seront définies dans le cadre d'une convention entre RFF et la CUB.

Article 2 :

Les termes des deux conventions jointes à la présente délibération sont approuvés.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer les deux conventions ci-annexées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 9 OCTOBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 9 OCTOBRE 2012</p>

M. ALAIN JUPPE